

son pouvoir pour amener les autres Etats à penser comme il voudrait les voir penser. Il reste toutefois que certains pays n'ont nullement l'intention de discourir de la même façon que nous, et cela me paraît conforme à la réalité du système international.

Certains pays, en fait, n'ont pas l'intention d'adhérer au traité, d'autres préfèrent maintenir leur coopération bilatérale à l'abri de toute indiscretion internationale, certains enfin ne se gênent pas pour tisser entre eux des liens privilégiés dont on ignore pour l'instant où cela les mènera.

La grande question de savoir s'il est possible ou non d'entraver la prolifération des armements nucléaires constitue à elle seule un grand débat historique. Mais je n'ai pas l'intention de m'engager ici dans de longs discours. Qu'il suffise de dire qu'il existe à ce propos deux écoles de pensée: celle des optimistes et celle des pessimistes. Les premiers estiment que nous vivons en période d'interdépendance profonde, que le monde a changé, que la défense nationale nucléaire est une absurdité, et que nous nous dirigeons vers une forme d'œcuménisme marqué du sceau de la compassion entre les hommes et les peuples. Les pessimistes allèguent au contraire que rien n'a changé, que les nationalismes revivent et que la prolifération des armements nucléaires est inévitable. La vérité se situe probablement quelque part entre ces deux thèses et tout ce que l'on peut raisonnablement affirmer, c'est qu'à défaut d'arrêter la prolifération des armements nucléaires, il est possible de la retarder. Il est parfaitement compréhensible que le Canada ne veuille en aucune façon être associé d'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, au phénomène de la dissémination des armements nucléaires. Il est aussi tout à fait logique et souhaitable que les contrôles les plus sévères soient maintenus sur nos problèmes d'aide en matière de coopération nucléaire. Notre responsabilité cependant s'arrête là.

Les raisons pour justifier ce choix seraient trop longues à expliquer. Certaines ont déjà été mentionnées dans les lignes qui précèdent, d'autres se devinent aisément. De ces dernières, l'une est fondamentale: c'est que la gigantesque dissémination de la technologie nucléaire est inévitable dans le domaine de la production de l'énergie électrique. L'usage pacifique ou militaire qu'un pays peut faire de la technologie dépendra toujours, en ultime recours, de l'appréciation qu'il se donne de son intérêt national.

Si l'on songe qu'il faut de cinq à six ans pour faire diverger un réacteur, et que celui-ci sera opérationnel durant 30 ans, il serait présomptueux de penser que les conditions dans lesquelles un contrat est aujourd'hui passé seront les mêmes dans 36 ans. Tout ceci ne signifie pas que les promesses contractées seront nécessairement rompues, mais ceci veut dire qu'il est légitime de penser qu'il y aura des accrocs quelque part et que certains n'accepteront pas d'être confinés dans leur statut d'infirmité nucléaire permanente, s'ils estiment que leur sécurité ne peut être assurée autrement que par l'armement nucléaire. Ceci vaut tout aussi bien pour les pays signataires, sauf que dans le premier cas il serait plus juste d'employer le *langage des probabilités*, et dans le second, *celui des présomptions* dont il reste à démontrer le bien-fondé.